

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LUNDI 21 JUILLET 2025



CONFÉRENCE NATIONALE DE L'AUTONOMIE : LES ORTHOPHONISTES OUBLIÉS, L'AUTONOMIE BAFOUÉE

La Fédération nationale des orthophonistes (FNO) exprime sa plus vive indignation après la publication du décret fixant la composition de la Conférence nationale de l'autonomie. Alors que cette instance est censée réunir l'ensemble des expertises indispensables pour accompagner l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, les orthophonistes en sont purement et simplement absents. Cette omission est non seulement incompréhensible, mais surtout inacceptable. Elle est inacceptable pour les personnes concernées, qui ont besoin de soins et de l'expertise des orthophonistes mais aussi pour toutes celles et ceux qui œuvrent chaque jour à prévenir la perte d'autonomie sous toutes ses formes.

L'autonomie concerne certes les actes physiques liés à la mobilité et aux actes de la vie quotidienne, mais l'autonomie est avant tout la possibilité de communiquer, d'exprimer ses besoins, de comprendre, d'interagir avec son environnement, de maintenir ses liens sociaux, et de rester acteur de ses choix de vie. C'est d'ailleurs le sens premier du mot "autonomie" : diriger sa propre vie, prendre les décisions qui nous concernent, et donc en avoir les moyens. Or, ces fonctions essentielles relèvent précisément du champ de compétences des orthophonistes.

Chaque jour, plus de 23 000 orthophonistes en France accompagnent des millions de patients : personnes âgées souffrant de troubles cognitifs ou neurodégénératifs, personnes vivant avec des handicaps complexes, adultes et enfants touchés par des troubles neurodéveloppementaux, des troubles génétiques ou des troubles acquis. Les orthophonistes interviennent pour préserver et restaurer la communication, la compréhension, l'expression orale et écrite, mais aussi la déglutition et l'alimentation. Autant d'éléments qui conditionnent la dignité, la qualité de vie et le maintien à domicile.

Priver la Conférence nationale de l'autonomie de cette expertise, c'est nier l'une des composantes majeures de l'accompagnement de la perte d'autonomie et des parcours de vie adaptés. C'est faire comme si la parole, l'interaction, le lien social, familial et affectif pouvaient être relégués au second plan. C'est ignorer la réalité vécue par des millions de personnes et leurs proches, qui savent combien la communication est un levier essentiel pour retarder l'entrée en dépendance et préserver la vie relationnelle et citoyenne.

La FNO appelle à une révision immédiate de ce décret afin que les orthophonistes soient pleinement associés aux travaux de la Conférence nationale de l'autonomie, aux côtés des autres professions de santé et acteurs du secteur médico-social. Leur absence constitue une injure et un recul majeur pour la prise en compte globale de l'autonomie et de la dignité des personnes.

Contact presse

Sarah Degiovani - Présidente de la FNO
06 48 13 46 39

Niels Lagrange - Délégué général de la FNO
07 60 10 22 61